

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2016

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 février 2016

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1 - Fiscalité directe locale : taux 2016
..... | <i>Délibération</i>
<i>n</i> |
| 2 - Subventions aux associations : attributions 2016
..... | <i>Délibération</i>
<i>n</i> |
| 3 - Dotation scolaire 2016 à l'école Sainte Anne
..... | <i>Délibération</i>
<i>n</i> |
| 4 - Budget Général 2016 : approbation | <i>Délibération</i>
<i>n</i> |
| 5 - Budget Assainissement 2016 : approbation
..... | <i>Délibération</i>
<i>n</i> |
| 6 - Questions diverses | |

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, BATY Laurent, TEILLET Sonia, BONNIN Sylvie, GROLLIER Jocelyne, HEURION Ludmila, MENARD Gaël, MIGNE Bertrand, MONNEREAU Thierry, GIRAUDEAU Clotilde, PINGUET Jean-Luc, PIERRET Jimmy, COURANT Nicolas.

Étaient absents excusés : SOUDAIN Maryse (pouvoir donné à CHABOT Fabrice), MENU Michèle (pouvoir donné à PINGUET Jean-Luc), MANDRET Michel (pouvoir donné à BOSSARD Francis), METAIS Jean-Claude (pouvoir donné à MONNEREAU Thierry), COURANT Frédéric (pouvoir donné à COURANT Nicolas), FERRERI Corinne, RAFFIN Stéphane.

1. Fiscalité directe locale : taux 2016

M. le Maire rappelle que la Taxe d'habitation et la Taxe Foncière sont essentielles dans les recettes communales tout comme les services et prestations qui sont facturés (location salle, service jeunesse ...). En dehors des subventions et du virement de l'excédent de fonctionnement, ces recettes permettent de financer les investissements.

Cependant la collectivité vote les taux mais pas les bases qui sont communiquées par les services fiscaux. Pour information, la base moyenne de Taxe d'Habitation en Vendée est de 1500 € quand elle se situe à 1013 € pour la commune. Pour la Taxe Foncière la base départementale est de 1025 € quand elle est de 587 € pour la commune.

Entre également en ligne de compte la valeur locative des biens qui n'a pas fait l'objet d'évolution sur la commune depuis plus de 40 ans. Les services fiscaux ont été sollicités pour cela.

M. le Maire rappelle l'augmentation des taux l'an dernier et propose de renouveler cette même évolution de 2 % pour l'année 2016. En effet, malgré les efforts de resserrement budgétaire imposés aux services (non renouvellement de départs, non recrutement de saisonniers ...), l'Etat poursuivant la baisse des dotations, il est indispensable pour la collectivité de maintenir un niveau de recettes suffisant pour poursuivre ses investissements.

Cette hausse représente 20 à 30 000 € supplémentaires soit une moyenne de 25 € par foyer. Cet effort non négligeable finance l'annualité d'emprunt qui sera nécessaire pour la rénovation de l'Espace du Pré Neuf

M. Nicolas Courant indique que l'augmentation de 2 % représente en effet 20 à 30 000 € d'argent supplémentaire et il aurait préféré attendre de voir comment évoluent les finances de la commune avant de faire cette augmentation. Les recettes 2015 ayant été plus élevées que le prévisionnel, il est peut-être envisageable qu'il en soit de même pour 2016. Il indique souhaiter le maintien des taux.

M. le Maire précise que l'évolution favorable des recettes 2015 relève à la fois de prévisions prudentes, d'une maîtrise des dépenses mais aussi en grande partie de la récupération de fonds importants non suivis par la personne précédemment en charge de la comptabilité. Cette différence nous bénéficie immédiatement pour l'investissement et permet également de réduire le déficit cumulé. Cependant, la commune perd au fil des budgets la marge dont elle disposait. Demain, vu les investissements à réaliser (changement des candélabres du bourg, aménagement hydraulique pour éviter les inondations, travaux à envisager à l'école ...) la situation se tendra très sérieusement. Des projets sont d'ores-et-déjà reportés de ce fait tel que l'ouverture au public de la Salorge. De surcroît, l'impact de l'entrée dans la communauté d'agglomération n'est pas encore connu.

Après échanges, le conseil municipal décide de l'augmentation des taux 2016 de 2 % par 17 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 2 CONTRES. Les taux sont ainsi portés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 26,65 %
- Taxe Foncière Bâti : 16,83 %
- Taxe Foncière non bâti : 45,76 %
- C.F.E. : 79,55 %

2. Subventions aux associations 2016

M. Stéphane Violleau indique que la commission a travaillé et proposé un chiffrage. Il n'est cependant pas possible de présenter ces propositions aux membres du conseil municipal au cours de cette séance plénière. Ce point est reporté pour le détail des attributions au cours de la prochaine séance plénière.

M. le Maire propose cependant au conseil municipal de se prononcer sur le montant de l'enveloppe globale qui sera porté dans le budget à hauteur de 17 500 €.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

3. Dotation scolaire 2016 à l'école Sainte Anne

M. le Maire rappelle que le calcul de cette dotation est basé sur le coût de fonctionnement de l'école publique de l'année précédente.

M. Jimmy Pierret indique que cette question avait déjà fait l'objet d'échanges importants l'an passé et qu'il avait indiqué que la circulaire de 2012 était le texte de référence qui précise que le salaire des ATSEM peut être retenu mais est non obligatoire. Ce point représenterait alors une économie substantielle pour le budget communal. Il précise que le contrat d'association peut être remis en question et qu'un choix différent pourrait être fait. Il s'agit là d'une stratégie financière qui pourrait être un choix politique. Un vote permettrait à chacun d'exprimer son point de vue. Il indique également s'abstenir pour ce vote afin d'être en cohérence avec ses convictions.

M. le Maire précise avoir fait vérifier la validité du contrat d'association par la maison des communes et que ce dernier est parfaitement conforme à la législation. Il indique qu'une vision égalitaire a toujours primé à l'île d'Olonne et que ce contrat d'association est également un contrat de cohésion sociale assumé par l'équipe actuelle.

Mme Clotilde Giraudeau précise que ce point pourrait être important lors des prochaines élections municipales

M. le Maire propose alors au conseil municipal de se prononcer sur l'avis de M. Jimmy Pierret d'écarter du coût de fonctionnement pris en compte, la part correspondante à la rémunération du personnel Atsem. Après différents échanges sur la tournure de la question à poser et les suites à donner à cette proposition, M. le Maire confirme que chaque position peut être entendue mais il indique ne pas souhaiter remettre en cause ce principe de calcul de la dotation qui serait vecteur d'explosion de l'unité actuelle.

Il propose alors au conseil municipal de retenir la somme de 536,76 €/élève tel que présenté ce qui induit une dotation à l'école de Ste Anne de 52 066,08 € pour 97 élèves.

Ce montant est approuvé par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS Il n'est pas

4. Budget général 2016 : approbation

Après présentation du budget général tant en fonctionnement qu'en investissement, M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 127 934,00 €
- Section d'investissement : 2 371 578,20 €

Le conseil municipal adopte le budget 2016 tel que présenté par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

4. Budget assainissement 2016 : approbation

Après présentation du budget assainissement tant en fonctionnement qu'en investissement, M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget 2016 comme suit :

- Section de fonctionnement : 165 873,81 €
- Section d'investissement : 1 291 383,53 €

Le conseil municipal adopte le budget 2016 tel que présenté à l'UNANIMITE

La séance est levée à 00h15